



Pôle développement
Département Haute-Vienne

Pôle développement
Direction du développement
et de l'aménagement territorial
Sous-direction habitat, urbanisme, aménagement foncier,
eau, environnement
Affaire suivie par : Christophe MADEGARD
Tél : 05.44.00.16.36
Mail : christophe.madegard@haute-vienne.fr
Réf. PDEV/DDAT/SDHUAFFEE/2021/n°
1703/069

Monsieur Manuel PERTHUISOT
Maire des Billanges
87340 LES BILLANGES

Limoges, le 15 JUIL. 2021

Objet : Elaboration du PLU des Billanges.

P.J. : topofiche de l'itinéraire de randonnée inscrit au PDIPR de la Haute-Vienne et tracé du GR 654.

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis pour avis, le projet du Plan local d'urbanisme de la Commune des Billanges, arrêté par délibération du Conseil municipal du 26 février 2021.

Après examen de ces documents, je vous informe de la présence du GR 654 sur ce secteur ainsi qu'une boucle communale « le Circuit de la Mûre » inscrite au PDIPR. Je vous invite à intégrer ces cheminements doux dans les nouveaux documents d'urbanisme afin d'assurer la pérennisation des accès et d'anticiper le développement de ces activités. Vous trouverez à cet effet les cartes des tracés concernés en pièces jointes de ce courrier.

Concernant l'accès prévu à l'OAP 2 sur la route départementale n° 29, j'attire votre attention sur les conditions de visibilité qui pourraient constituer un risque pour les usagers.

Ainsi et conformément à l'article 52 du règlement départemental de voirie, l'accès pourrait « être refusé, ou accordé, sous réserve d'aménagements spécifiques, s'il est de par sa situation, sa configuration, son impact sur le trafic routier ou piétonnier de nature à porter atteinte à la sécurité publique ».

Les services du Département restent à votre disposition pour tout renseignement éventuel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEBLOIS

En chemin :

- Intérêt naturel et paysager de nombreux points de vues sur la campagne limousine (vers Lignac entre le Maisonneuve et Vinareix vers les Galavaux)
- Intérêt architectural : Hameau typiques du Limousin (Village de Chantegos et d'Entredolles)

Les monts d'Ambarac

La commune des Billanges se situent au cœur des Monts d'Ambarac. Entre la vallée du Taurion et la Vallée de la Gartempe, le massif granitique présente, dans sa partie centrale, un caractère montagnard affirmé avec ses tourbières, ses plantations de douglas et ses hameaux coiffés de larges toitures débordantes.

L'église romane des Billanges

A découvrir dans le village des Billanges l'église romane fortifiée du XIII^e siècle pour l'essentiel, avec une porte ouest entre deux contreforts, surmontée d'un clocher-mur. Une porte sud à deux voûtures et un chevet plat, fortifié de deux tourelles. A l'intérieur, deux statues intéressantes : une vierge à l'Enfant et un Saint-Etienne-de-Muret. La pièce la plus belle est le bras-reliquaire de saint-Félicien en argent doré avec pierres (XIII^e siècle).

A découvrir à proximité le site du pont du Dognon

Le pont 1930 enjambe le Taurion, transformé ici en lac par le barrage de Saint-Marc, en aval. On peut canoter dans cet agréable site de villégiature, bien connu pour ses auberges. Des fouilles archéologiques menées sur l'éperon qui s'étire entre Taurion et Bobilance ont mis au jour deux motte féodales (accès par un sentier bien signalé 50 m avant le pont) qui supportaient, au XI^e siècle, des tours en bois.

HEBERGEMENT / RESTAURATION

Information et brochures disponibles

à l'office de Tourisme des Monts d'Ambarac et Val du Taurion
Contact : 05 55 56 70 70

En savoir plus sur la Haute-Vienne sur le site

www.tourisme-hautevienne.com ou 05 55 79 04 04

POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie. Pensez à emporter vos détritus, et à refermer les barrières fermière vous. Ne parlez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée. Respecter la faune et la flore. Ne pas faire de feu. Eviter toutes dégradations des chemins et de leurs abords. En cas de problèmes rencontrés sur le chemin, veuillez nous en informer sur le site randonnée : www.rando-hautevienne.com ou au tel : 05 55 79 04 04

Météo : 05 55 36 84 87 - Secours : 18 ou le 112



Cette fiche randonnée est également consultable et téléchargeable sur le site www.rando-hautevienne.com. Les circuits sont principalement adaptés au pédestre.

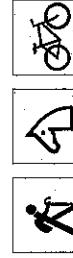
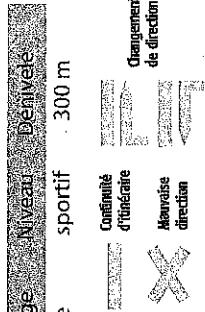
Tous nos chemins mènent à vous
www.rando-hautevienne.com



Info pratique

Accès : A 40 km de Limoges et 15 Km d'Ambazac

Départ : A partir de la Mairie des Billanges



Les pratiques accessibles

Itinéraire

1 Sortir du bourg par la D 29 direction Châtelus. Prendre le chemin à droite. Dans le bois tourner à droite vers Chantegrés.

2 Prendre la route à droite, traverser le lamarau et prendre le chemin à gauche jusqu'à la D 50.

3 Descendre la route à gauche, laisser le point des Lilas sur la droite. Au ruisseau, juste après le pont, monter le sentier à gauche. Couper à deux reprises la route en allant tout droit. Prendre la route à gauche menant à la Beaulle.

4 A l'entrée, s'engager à droite sur le chemin de Vinaix. Arrivé dans une cour de la ferme, prendre à droite puis à gauche jusqu'à la route. Tourner à gauche, au carrefour, aller tout droit. Prendre à gauche. Couper la D 29, continuer en face. A 100 m, prendre à droite sur 4 km jusqu'à la piste empierrée.

5 La prendre à gauche, puis à droite, et gagner Trézin. Le traverser, au carrefour partir à droite sur la D 29 pendant 500 m. Au sommet de la côte, prendre le chemin à gauche.

6 Traverser le ruisseau des Colles.

7 Contourner par la gauche le Molin du Raz. Traverser la D 29. Continuer par le chemin en face. Dans la descente prendre à gauche, et encore à gauche sur le chemin forestier, puis à droite la piste forestière jusqu'à l'église.

8 Variante : possibilité de retour (tracé en tirets sur la carte).

9 Traverser le Puy-Rebourg. Tourner à droite, poursuivre jusqu'à Entricelles.

10 Traverser le ruisseau des Colles. Contourner par la gauche le Molin du Raz. Traverser la D 29. Continuer par le chemin en face. Dans la descente prendre à gauche, et encore à gauche sur le chemin forestier, puis à droite la piste forestière jusqu'à l'église.

